



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 7

Convocation adressée le 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle Bixintxo, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Anne-Marie JOCOU, Virginie JOCOU, Didier JUILLET, Hegoa LARRE, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Christine CHEVERRY PALUAT (procuration à Agnès ETCHEBARNE), Cédric DESTREBATS (procuration à Hegoa LARRE), Julien DUHAU (procuration à David LARREGUY), Fabienne ETCHEGARAY (procuration à Didier JUILLET), Gaëlle REISDORFFER (procuration à Virginie JOCOU), Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mado ROULLIER

DCM 5 - Dotation allouée aux écoles publiques

Mme Agnès ETCHEBARNE, conseillère municipale indique que, chaque année, une dotation de fonctionnement, calculée en fonction du nombre d'élèves de chacune des écoles, est intégrée au budget communal, et ventilée dans les différents articles budgétaires.

La gestion en est confiée aux directeurs d'écoles qui en disposent en fonction de leurs besoins : fournitures scolaires, documentation, activités éducatives et frais annexes (transports), petit équipement, frais de télécommunications et maintenance des matériels (photocopieur, ordinateurs...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter la dotation 2023 allouée aux écoles publiques sur la base d'un forfait par élève de 95 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance,
Patrick ELIZAGOYEN

